



Obligation d'avertir la police

Par **pseudorayan**, le **30/07/2010** à **15:19**

Bonjour à tous et bravo pour ce forum,

Je recherche désespérément une réponse à une question :

Y a t - il un texte juridique qui obligerait par exemple une société de parking à avertir dès que possible la police si elle est témoin d'un délit comme vol avec effraction dans un véhicule ?

Car un grand groupe de parking où j'y ai stationné mon véhicule qui a observé le délit. C'est à dire il ont vu sur les caméras et avec le maitre chien les voleurs brisé la vitre arrière avec un extincteur pour voler dans le véhicule. Il y avait des fusils de chasses sous marine dans la voiture, ce qui peut être une arme sur la voie public. Enfin ensuite le véhicule est resté ouvert tel quel pendant près de 10 jours jusqu'à mon arrivé, ils n'ont jamais averti la police, ils ont juste notifié les faits dans leur main courante, et pour la vidéo du coup ils m'ont répondu que le délai de conservation était de 3 jours.

Bref : manque de professionnalisme, pas de conscience professionnel, des bras cassés quoi.

Je voudrai aujourd'hui les attaquer pour ne pas avoir remonté à la police le délit qui s'est produit dans leur enceinte et qui a été observé à la fois par l'agent de sécurité, les caméras, et noté dans la main courante. J'ai toute les preuves qu'il faut, sauf la réponse à la question en haut.

PS : ils ne sont que compétent pour encaisser l'argent.

Merci à vous

Par **pseudorayan**, le **01/08/2010** à **23:14**

Re bonjour,

J'ai oublié d'apporter une précision à l'affaire : il se trouve que le personnel du parking est venu ensuite entrer dans le véhicule juste après le délit de bris de glace afin de récupérer des objets et les mettre dans leurs locaux. Moi lorsque je suis arrivé 10 jours plus tard après le délit j'ai donc découvert qu'il y avait donc aussi de mes affaires chez le personnel.

J'ai donc récupéré mes affaires chez eux et j'ai surtout pas oublié de notifier cet acte dans

leur main courante (j'ai même fait une photocopie tamponné).

Et donc qu'est ce qui me prouve que le personnel de ce parking n'en a pas profiter pour me dérober des affaires ?

Avaient-ils le droit de rentrer dans mon véhicule ?

Avaient-ils le droit de toucher à des pièces à convictions sur un lieu d'effraction et de vol ?

Peut être que la police aurait pu mettre la main sur les voleurs en trouvant des empreintes et en réalisant des rapprochements d'empreintes avec ces objets ?

J'ai même appris que la nuit il y a des agents de nettoyages qui tournent dans tout le parking et sans doute qu'ils ont eu accès au véhicule.

Qu'en pensez-vous ?

Je les suspecte fortement.

Puis-je faire un recours en justice car non seulement ils ne préviennent pas la police mais en plus ils récupèrent des objets sur le lieu du délit ?

Un recours en civil je suppose.

Ont-ils commis une faute ou Y a-t-il un texte de loi qu'ils n'ont pas respecté ?

Bien à vous

Par **Domil**, le **02/08/2010 à 03:10**

Vous regardez trop la télé et vous ne vous appelez pas Jean Sarkozy. Lors d'une effraction de mon véhicule, les voleurs, sans doute surpris par un tiers, avaient laissé leurs outils sur place. Je les aies précautionneusement amené à la gendarmerie pour ma plainte et disant qu'il devait y avoir des empreintes. Je crois que le gendarme doit encore en rigoler. "Mais ma pauvre dame, on ne se lance pas dans de telles dépenses pour seulement une effraction de véhicule".

Vous avez une assurance auto qui doit contenir une option de défense-recours. Demandez-leur si vous pouvez retenir la responsabilité du parking.

Perso, je pense que non concernant ne pas avoir averti la police, car votre seul préjudice est l'effraction et le vol, or ça n'a rien à voir avec prévenir la police. S'il y avait eu quelque chose suite au fait qu'ils n'ont pas prévenu la police, oui, mais là, il n'y a rien.

quant à les accuser de vous avoir volé des choses, il vous faudra des preuves, sinon, c'est de la dénonciation calomnieuse.

Leur reprocher d'être entré dans le véhicule pour mettre ce qui restait de vos affaires à l'abri, c'est gonflé.